



**DELIBERATION N° 21/223 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
ATTRIBUANT UNE AIDE EXCEPTIONNELLE RELATIVE À LA RÉALISATION DU
PROJET PROFESSIONNEL DE 10 ÉTUDIANTS DE 3ÈME ANNÉE EN SOINS
INFIRMIERS DE L'IFMS D'AIACCIU**

**CHÌ ATTRIBUISCE UN AIUTU ECCIZZIANALI IN QUANTU À A RIALIZAZIONI DI U
PRUGHJETTU PRUFIZIUNALI DI 10 STUDIANTI DI TERZA ANNATA DI L'IFMS
D'AIACCIU**

REUNION DU 10 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix décembre, la commission permanente, convoquée le 24 novembre 2021, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean BIANCUCCI à M. Hyacinthe VANNI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Danielle ANTONINI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE

ETAIT ABSENT : M.

Paul-Félix BENEDETTI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4421-1 à D. 4425-53,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,

- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** la délibération n° 20/068 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2020 portant approbation du rapport « Vince Contr' à u Covid-19 »,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** les pièces justificatives fournies par les étudiants infirmiers de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé (IFMS) d'Aiacciu,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse attribuant une aide exceptionnelle à dix étudiants en 3^{ème} année de soins infirmiers pour une formation spécifique.

ARTICLE 2 :

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2021

PROGRAMME : 4114 formations sanitaires et sociales - section Fonctionnement

MONTANT DISPONIBLE..... 1 521 117,89 Euros

Aide exceptionnelle étudiants infirmiers 3^{ème} année IFMS Aiacciu

MONTANT AFFECTE5 500,00 Euros

DISPONIBLE A NOUVEAU1 515 617,89 Euros

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 10 décembre 2021

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 10 DÉCEMBRE 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**AIUTU ECCIZZIUNALI IN QUANTU À A RIALIZAZIONI DI
U PRUGHJETTU PRUFIZIUNALI DI 10 STUDIANTI DI
TERZA ANNATA DI L'IFMS D'AIACCIU**

**AIDE EXCEPTIONNELLE RELATIVE À LA RÉALISATION
DU PROJET PROFESSIONNEL DE 10 ÉTUDIANTS DE 3ÈME
ANNÉE EN SOINS INFIRMIERS DE L'IFMS D'AIACCIU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Lors de leur formation en soins infirmiers, les étudiants doivent effectuer un stage en relation avec le projet professionnel.

Dix d'entre eux, en troisième année au sein de l'Institut de Formation des Métiers de la Santé (IFMS) d'Aiacciu, s'orientent vers des services de soins critiques qui nécessitent un perfectionnement de leurs compétences.

Cet approfondissement des connaissances ne peut être effectif sans avoir suivi une formation spécifique dispensée par le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence de Corse-du-Sud (CESU 2A). Cet enseignement payant est à la charge exclusive des stagiaires.

D'un montant de 1 100 euros par personne, le Centre Hospitalier d'Aiacciu a accepté de réduire le coût de 50 %, le reste à charge s'élève donc à 550 euros par étudiants.

Au vu de leur implication dans la crise sanitaire depuis 2020 et de leur volonté de participer à une meilleure prise en soin de notre population, je vous propose d'attribuer à chacun de ces dix étudiants une aide exceptionnelle de 550 euros pour mener à bien leur projet.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**AIDE EXCEPTIONNELLE A LA REALISATION DU PROJET
PROFESSIONNEL ETUDIANTS INFIRMIERS AIACCIU**

IFMS AJACCIO 3 EME ANNEE

NOM	Prénom	AIDE ATTRIBUEE
AA	AA	550 €
BB	BB	550 €
CC	CC	550 €
DD	DD	550 €
EE	EE	550 €
FF	FF	550 €
GG	GG	550 €
HH	HH	550 €
II	II	550 €
JJ	JJ	550 €
TOTAL		5 500 €



Centre Hospitalier d'Ajaccio
Hôpital de la Miséricorde
Service d'Aide Médicale Urgente
Centre d'Enseignement en Soins d'Urgence



Dr Pierre CALLIGE
Praticien Hospitalier
Directeur

Dr Emmanuelle BADETTI
Praticien Hospitalier
Responsable Médical

Mme MORI Andrée
Cadre supérieur de Santé

Ajaccio, le 15/10/2021

DEVIS

Intitulé de la formation :

« Gestion des urgences vitales dans un service d'urgence »

Durée de la formation : 5 journées (35h00)

Nombre de participants : 10 personnes maximum

Tarif : 550 euros par personne soit 5500 euros pour un groupe de dix personnes

Une convention de formation sera signée entre les différentes parties concernées afin de valider la mise en place des sessions.

Dr Pierre CALLIGE

CENTRE HOSPITALIER D'AJACCIO
Dr CALLIGE Pierre
Responsable CESU 2A

Centre Hospitalier de la Miséricorde
CESU 2A
27 av Impératrice Eugénie BP 411, 20184 Ajaccio Cedex
04.95.29.63.51
Mail : sec.cesu2a@ch-ajaccio.fr
Site : www.cesu2a.com

CESU 2A
Numéro de Déclaration d'Activité : 94202106520
Siret : 26200006000141 - Code NAF : 8542Z
FINESS : 2A 000 406 5

GESTION DES URGENCES VITALES EN EQUIPE, DANS UN SERVICE DE SOINS D'URGENCE (Réanimation, Urgences SAUV)

Public concerné : IDE et AS Urgences, Réanimation, étudiants en soins infirmiers S6.

Durée : 5 jours, 35 heures.

Horaires : 8h30/12h 13h30/17h.

Objectifs de la formation :

- Maîtriser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la prise en charge d'une urgence vitale dans un service de soins d'urgence.
- Connaître et utiliser les dispositifs médicaux nécessaires à la prise en charge des urgences vitales dans un service de soins d'urgence.
- Savoir s'organiser en équipe lors de la prise en charge des urgences vitales dans un service de soins d'urgence.

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques, apprentissages procéduraux, séances de simulation sur simulateurs moyenne et haute technologie, simulations filmées, débriefing, .



Programme :

1er journée : Généralités

Intervenants : **Dr Patricia Chau-Huu, Médecin Anesthésiste/Réanimateur,**
Céline Susini, Enseignant CESU/référent pédagogique CESU
(CESU2A), IDE (Réanimation Polyvalente CHAjaccio).

Sandrine Delorme, Enseignant CESU/référent pédagogique
(CESU2A), IDE (Réanimation Polyvalente CHAjaccio).

Matin :

- Présentation de l'environnement, des simulateurs moyenne et haute technologie et du matériel de simulation.
- Gestion du matériel (scope, respirateur, DSA, défibrillateur manuel...).
- Les médicaments de l'urgence (indication, posologie, dilution, surveillance).
- Intubation et induction à séquence rapide.

Après midi :

- Équipement du patient (KT Artériel, VVC, Drain Thoracique).
- Training massage cardiaque et organisation d'un arrêt cardiaque en service de soins spécialisé, simulations avec simulateur moyenne technologie, débriefing.



2ème journée : Prise en charge des détresses respiratoires

Intervenant : **Dr Patricia Chau-Huu, Médecin Anesthésiste/Réanimateur,** (SAMU2A).

Matin :

- Les détresses respiratoires (physiopathologie, signes cliniques, Prise en charge).
- Les gaz du sang
- Ventilation artificielle, modes ventilatoires, ventilation non invasive.
- L'oxygénation à haut débit (optiflow)
- L'intubation difficile.
- Le drainage thoracique.

Après midi :

Mises en situation, simulations avec simulateur Haute technologie, débriefing.



3ème journée : Prise en charge des détresses neurologiques

Intervenant : **Dr Jean François Cesari Giordani, Médecin réanimateur**
(Réanimation polyvalente CHAjaccio).

Matin :

- Coma.
- HTIC, PIC.
- Examens neurologiques.
- Surveillances/ACSOS.
- Urgences neurologiques (vasculaires, infectieuses, métaboliques, toxiques, épileptiques).

Après midi :

Mises en situation, simulations avec simulateur Haute technologie, débriefing.



4ème journée : Prise en charge des états de choc

Intervenant : **Dr Younes Benzidi, Médecin réanimateur** (Réanimation polyvalente CHAjaccio).

Matin :

- Etats de choc.
- Physiopathologie des états de choc.
- Signes cliniques des états de choc.
- Traitements des états de choc.
- Cas cliniques.

Après midi :

Mises en situation, simulations avec simulateur Haute technologie, débriefing.



5ème journée : Prise en charge d'un polytraumatisé

Intervenant : Dr Clara Leroy, Médecin Anesthésiste Réanimateur (Réanimation/ Bloc opératoire CHAjaccio).

Matin :

- Définition.
- Principe de PEC préhospitalière.
- Différents type lésionnels.
- PEC au dechocage.

Après midi :

Mises en situation, simulations avec simulateur Haute technologie, débriefing.





Contact CESU 2A :

Mail : sec.cesu2a@ch-ajaccio.fr

Tel : 04.95.29.63.51

Site : cesu2a.com

Salle de formation 2 : R -1 Internat



Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence
de Corse du Sud

